Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 7 Safar 1443
14 Septembre 2021

N° 80

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2080**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2084**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions..... **2087**
Homologation de résolutions **2087**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2087**
Avis aux créanciers..... **2091**
Convocations
Sociétés anonymes **2091**
Divers
Avis au public..... **2094**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice de réduction de capital

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE ARABE DE TUNISIE

SOPIAT

Société anonyme

Capital : 46.600.000 Dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique : 752097J

1. Dénomination : Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie.

2. Forme : Société anonyme.

3. Capital social actuel : 46.600.000 Dinars entièrement libérés.

4. Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis.

5. Objet social : La promotion immobilière.

6. Durée : 99 ans

7. Dépôt légal : En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/7/2021, enregistré le 19/8/2021 à la recette des finances, Avenue Habib Thameur, Tunis, sous le n°21702038, et suivant Quittance n°M037399, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises, le 02/9/2021 sous le n°202185752, il a été décidé la réduction du capital social de la société d'un montant de 19.000.000 DT pour le ramener de 46.600.000 DT à 27.600.000 DT, par voie de remboursement d'un montant de 19.000.000 DT, ce qui aura pour effet de réduire le nombre d'actions composant le capital social, en le ramenant de 4 660 000 actions à 2 760 000 actions.

Ainsi le capital social de la société sera fixé à 27.600.000 DT, divisé en 2 760 000 actions de 10 DT de nominal chacune.

2021T00853SANB2

ABOUNAWAS

Société Abou Nawas de Gestion Touristique

Société anonyme

Capital social : 300 Mille Dinars

Siège social : Lotissement Al Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II-1053 Tunis

Identifiant Unique : 0012134D

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour l'année 2020 de la Société Abou Nawas de Gestion Touristique qui s'est tenue le 30/6/2021 à 10 Heures au siège social de la société et en utilisant les technologies de communication audiovisuelle, enregistré à la recette des finances du Lac de Tunis en date du 29/7/2021 sous le n°21705457, quittance n°M057045 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 26/8/2021 sous le n°2021P87740240, il a été décidé ce qui suit :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'activité de la société et les résultats de l'exercice 2020.

2. Lecture et approbation des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020.

5. Rémunération des membres du conseil d'administration.

6. Pouvoirs pour formalités.

2021R02277SANB2

Société CTKD SICAR

Société anonyme

Capital social : 500 Mille Dinars

Siège social : Lotissement Al Nakhil, Cité Les Pins, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1589588Q

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour l'année 2020 de la Société CTKD SICAR qui s'est tenue le 30/6/2021 à 12 Heures au siège social de la société et en utilisant les technologies de communication audiovisuelle, enregistré à la recette des finances du Lac de Tunis en date du 29/7/2021 sous le n°21705459, quittance n°M057058, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 26/8/2021 sous le n°2021P58106957, il a été décidé ce qui suit :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société et les résultats de l'exercice 2020.

2. Lecture et approbation des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020.

5. Rémunération des membres du Conseil d'Administration.

6. Renouvellement des mandats des administrateurs pour les années 2021, 2022 et 2023.

7. Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2021, 2022 et 2023.

8. Pouvoirs pour formalités.

2021R02278SANB2

Société d'Exploitation Hôtelière et Touristique

«Hôtel Montazah Tabarka»

Société anonyme

Capital social : 10 643,700 DT

Siège social : Lotissement Al Nakhil, Cité Les Pins, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0046986F

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour

l'année 2020 de la Société d'Exploitation Hôtelière et Touristique «Hôtel Montazah Tabarka» qui s'est tenue le 30/6/2021 à 14 Heures au siège social de la société et en utilisant les technologies de communication audiovisuelle, enregistré à la recette des finances du Lac du Tunis en date du 27/8/2021 sous le n°21705458, quittance n°M057055, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 27/8/2021 sous le n°2021P95875716, il a été décidé ce qui suit :

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société et les résultats de l'exercice 2020.

2. Approbation des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020.

5. Rémunération des membres du Conseil d'Administration.

6. Renouvellement des mandats des administrateurs pour les années 2021, 2022 et 2023.

7. Pouvoirs pour formalités.

2021R02279SANB2

Société EKUITY CAPITAL

Société anonyme

Capital : 397 050 000 Dinars

Siège social : Lotissement Al Nakhil, Cité Les Pins, les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0002802M

Suivant le PV de l'assemblée générale ordinaire pour l'année 2020 qui s'est tenue le 23/6/2021 à 10 Heures au siège social de la société et en utilisant les technologies de communication audiovisuelle, enregistré à la recette des finances du Lac de Tunis sous le n°21706325, quittance n°M063839, et dont un exemplaire a été déposé au greffe du Registre National des Entreprises en date du 26/8/2021 sous le n°2021P56054156, il a été décidé ce qui suit :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société et les résultats de l'exercice 2020.

2. Lecture et approbation des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020 et des conventions réglementées mentionnées dans les articles 200 et 475 du CSC.

3. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.

4. Affectation des résultats pour l'exercice 2020.

5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020.

6. Rémunération des membres du Conseil d'Administration.

7. Lecture et approbation du rapport de gouvernance de la société pour l'année 2020.

8. Approbation de la convention signée avec La Société Tuniso-Koweitienne d'El Emar.

9. Approbation de l'établissement de la politique de responsabilité sociale de la société.

10. Pouvoirs pour formalités.

2021R02280SANB2

Augmentation de capital

"DEEPERA SOLUTIONS"

Société anonyme

Au capital de 105.000 Dinars

Siège social : Résidence océane, N°A46, centre urbain nord

RNE : 1619698P

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01/9/2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis en date du 6/9/2021 Quittance n°7171 enregistrement n°21505461 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises sous le n°AC011152021 le 7/9/2021, il a été décidé d'augmenter le capital de la société par la conversion d'obligations de cent mille (100.000) Dinars pour le porter de cent cinq mille (105.000) dinars à deux cent cinq mille (205.000) dinars par l'émission de trois (3) actions de cinq (5) Dinars chacune à souscrire et à libérer totalement avec une prime d'émission totale de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq (99.985) dinars à incorporer totalement au capital.

Les souscriptions des actions seront effectuées pendant un délai de quinze (15) jours à compter de la parution de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée.

2021R02283SANB2

CLINIQUE LA CORNICHE COEUR ET VAISSEAUX

SA au capital de 2650 000 dinars

Siège social : 1, Boulevard Mongi Bali, Sousse

Identifiant unique : 0745111W

Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes :

Du P.V de l'AGO du 24 juillet 2021 enregistré à la R.F rue Victor Hugo à Sousse le 5 août 2021 sous le n°21802181, il appert que l'assemblée a décidé :

1- L'approbation des états financiers et l'affectation des résultats de l'exercice 2020.

2- Le renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour les années 2018, 2019 et 2020 :

- Kamel Ennabli,

- Souad Ennabli,

- Amina Ennabli épouse Ben Saad,

- Farah Ennabli épouse Essafi.

3- Le renouvellement du mandat de Madame Néjiba Chouk en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

Renouvellement des fonctions du président directeur général et du directeur général adjoint :

Du P.V du C.A. du 24 juillet 2021 enregistré à la R.F rue Victor Hugo à Sousse le 5 août 2021 sous le n°21802180, il appert que le conseil a décidé de renouveler les fonctions du Président Directeur Général Monsieur Kamel Ennabli et du Directeur Général Adjoint Madame Souad Ennabli pour la durée de leurs mandats d'administrateur.

Dépôt :

Un exemplaire des P.V susvisés a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Sousse le 17 août 2021 sous le n°2021172894.

2021S00920SANB2

Nomination d'un directeur général

Conformément au procès-verbal signé le 13/7/2021 et enregistré à la recette des finances sous le n°21703477 le 26/7/2021 et qui a été déposé au Registre National des Etablissements le 19/8/2021, selon lequel Mme Nadia Al-Sarraj est nommée président directeur générale en chef de la fondation hôtelière tunisienne pour le tourisme et l'activation, Hôtel Riviera, située à Port El Kantaoui, 4089, Hammam Sousse.

2021S00927SANB2

SOCIETE GENERALE D'ELECTRICITE INDUSTRIELLE

S.G.E.I.

Société anonyme

Au capital de 349 000 dinars

Siège social : 8, Rue de Salonique - Tunis

MF : 000MA222/N

RNE : 0000222N

CNSS : 57441-17

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 23 Juillet 2021, enregistré à Tunis à la Recette des finances - Ave Habib Thameur - Tunis le 29 Juillet 2021. Enregistrement n°21801866 - Quittance n°M34536, et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis, le 02 Août 2021 sous le n°202167285, que Monsieur Mohamed Hédi Béji est reconduit dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, Président Directeur Général de la Société, pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit pour trois années 2021-2022-2023, venant à expiration avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

2021402229SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire

Dénomination : Société Hôtelière de Développement Touristique

Forme : Société anonyme

Identifiant unique RNE : 0031170P

Matricule fiscal : 31170P/A/M/000

Affiliation CNSS N° : 208434-78

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs ZI Charguia n°2035 Tunis Carthage

Capital social : 3 600 000 dinars divisés en 36000 actions de valeur nominale de 100 dinars chacune entièrement libérées.

Augmentation de capital : 720 000 dinars moyennant l'émission au nominal de 7 200 actions nouvelles de 100 dinars chacune à libérer de la moitié à la souscription.

Dépôt provisoire : N°AC031062021 du 1er septembre 2021 au Registre National des Entreprises.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 août 2021 a décidé une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 720 000 dinars moyennant l'émission au nominal de 7 200 nouvelles actions nominatives à libérer de la moitié à la souscription et de porter ainsi le capital social à 4 320 000 dinars.

Dépôt des fonds : les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert au nom de la société auprès de la BIAT - Agence Nabeul sous n°08300000003200559473.

Droit préférentiel de souscription : Conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts, les actionnaires ont proportionnellement à leur participation un droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour 4 actions anciennes.

Délai de souscription : le délai de l'exercice du droit préférentiel est fixé à quinze (15) jours à compter de la date de la parution du présent avis et de la date d'ouverture de souscription.

Passé ce délai, les actions non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre supérieur à celui qu'il pouvait souscrire à titre préférentiel proportionnellement à leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

2021402231SANB2

Notice d'information

Augmentation du capital d'une SA

Société "BRIDGES SA"

Au capital de : 10.000 DT

Siège social : 10, Rue des Entrepreneurs, la Charguia 2, 2036, Ariana - Tunisie

Identifiant Unique : 1698171A

En application des dispositions des articles 164 et 302 du Code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26/8/2021, enregistré à la RF Ariana le 27/8/2021 sous le n°1705978 quittance n°68079, dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 3/9/2021 sous le n°AC031112021, il a été décidé

d'augmenter le capital social de la société d'un montant de six cent quatre vingt dix mille dinars (690.000 DT) pour le porter à sept cent mille dinars (700.000 DT) et ce suivant les caractéristiques ci-après :

- Dénomination sociale : BRIDGES SA

- Forme juridique : Société anonyme (ne faisant pas appel public à l'épargne).

- Siège social : 10, Rue des Entrepreneurs, La Charguia 2, 2036, Ariana - Tunisie

- Objet : Activités Informatiques

- Durée : 99 ans.

- Montant de l'augmentation du capital : six cent quatre vingt dix mille dinars (690.000 dt)

- Nombre d'actions à souscrire : soixante neuf mille (69000) actions nouvelles de 10 dinars chacune

- Tous les actionnaires ont accepté de renoncer à leur droit préférentiel de souscription au profit de 3 actionnaires existants.

- Avantages particuliers : aucun.

- Conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice de droit de vote : Celles qui sont prévues par les dispositions statutaires

- Stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution des réserves et à la répartition du boni de liquidation : Celles prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

- Versement des fonds : S'agissant d'une augmentation par voie de compensation d'une créance échue sur la société et en numéraire, la procédure de versement est régie à la fois par les articles 304 et 305 du Code des sociétés commerciales.

- Délai de souscription : 15 jours avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

- Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de la réunion : la convocation de l'assemblée générale extraordinaire par le conseil d'administration a eu lieu conformément aux conditions légales et statutaires et s'est tenue au siège social de la société.

2021402232SANB2

BRANDT TUNISIE SA

Société anonyme

Capital social : 50.000 Dinars

Siège social : Rue du Riverain n°44-Km 9, Route de la Marsa

Identifiant Unique : 1496866E

Suivant une attestation d'enregistrement en date du 16/7/2021 sous En°2021-946 M. Vincent Pinault a cédé une (1) action au profit de M.Bellil Tarik.

Un exemplaire de l'attestation a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 30/8/2021 n°202182272.

2021402237SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

AREA CONSULTING

SARL au capital de 1.000 DT

Siège social : Avenue du Japon, Résidence Ennozha, Bloc Amira, 3ème étage, Appartement n°A3-2, 1073 Montplaisir, Tunis

RC : B242492011

MF : 1181844B/A/M/000

N° affiliation CNSS : 321154-84

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28/10/2020 enregistré à la recette des finances Montplaisir le 17 novembre 2020 sous le n°20805317 quittance n°M080098, il a été approuvé ce qui suit :

- Entérinement de l'acte de cession des parts sociales enregistré à la recette des finances Montplaisir le 18 novembre 2020 sous le n°20105335 quittance n°M080154.

- Modification et mise à jour des statuts enregistrés à la recette des finances Montplaisir le 17 novembre 2020 sous le n°20805318 quittance n°M080099.

Un exemplaire de ces actes a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis en date du 23 novembre 2020 sous le n°2020110774.

2021402233SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

La société "CONDOR TRADING"

S.U.A.R.L au capital de 200 000 D

N°M4 au Rez-de-chaussée, de l'immeuble «REGENCY» sis à Angle rue du Lac Léman et rue du Lac Dhiha aux Berges du Lac

M.F : N°1002966QAM000

R.C : N°B2431142007

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 mai 2021, enregistré à la recette des finances du Lac - Tunis le 25 mai 2021 quittance numéro M040136, enregistrement numéro 21703336 et déposé au registre national des entreprises dossier n°202142594 en date du 8/6/2021, l'associé unique a décidé ce qui suit :

- L'ajout de l'activité secondaire consistant en la fabrication des tuyaux et gaines de canalisation métalliques.

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 août 2021, enregistré à la recette des finances du Lac - Tunis le 01 septembre 2021 quittance numéro M064247, enregistrement numéro 21706382, déposés au registre national des entreprises dossier n°202186577 en date du 6/9/2021 l'associé unique a décidé ce qui suit :

- L'approbation des statuts mis à jour.

2021402238SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce daté du 25/8/2021 enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen en date du 01/9/2021 quittance n°M056103 enregistrement n°21203533 Mr Ahmed Ben Elhédi Ben Alaya CIN n°07430412 a vendu à Mme Mounira Bent Touhemi Ben Hsin Mastouri CIN n° 07289155 tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route Echinwoi El Bassatine El Mnihla - Ariana exploité comme café (1ère catégorie) nommé «Café El Amel» enregistré au RNE identification unique n°1544990D

Toute opposition devra être déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Essahafa et La Presse du 8/9/2021.

2021T00849FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente daté du 7/9/2021 enregistré à la recette des finances La Goulette en date du 7/9/2021 quittance n°70330 enregistrement n°21208078 Mr Ridha Khedhiri en son compte et pour le compte de ses frères Mounir, Mohamed et Henda CIN n°00307699 a vendu à Mme Basma El Belgacemi CIN n° 05412739 tout le fonds de commerce avec ses éléments incorporels sis à la rue Taher Ben Achour n°02 Le Kram ouest exploité pour tous commerces.

Toute opposition devra être déposée chez le Maître Rim Hamrouni Avocat son bureau sis rue El Ward n°10 Carthage El Yasmina pendant 20 jours de la date de parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 9/9/2021.

2021T00851FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/8/2021 enregistré à la recette des finances de Gabès le 24/8/2021 quittance numéro 21204849 Belgacem Amari a vendu à Farid Khaled tout le fonds de commerce vente de pizza (Andiamo pizza) situé à sidi Boulbaba Gabès.

Les oppositions seront admises entre les mains de rédacteur du contrat Maître Jawhar Ltifi sis à Rue Bechir Aljaziri Gabès vingt jours (20j) à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal du 31/8/2021.

2021R02274FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing écrit par l'Avocat Maître Jezzi Adel Légalisé le 4/6/2021 et enregistrée à la recette des finances Kélibia en date du 23/6/2021 sous le numéro 21201368 Quittance M032385, la société HN+ Matricule Fiscal 1524578J représenté par Nassim Ben Imed Ibn Haj Rhouma et Hichem Ben Ali Echeikh domicilié à Hammam El Ghezaz - Nabeul cèdent le fonds de commerce à usage de commerce de prêt à porter sis à Rue Mohamed Ali-Kélibia à Mme Ben Ghozzi Chadia Ep Cheikh domiciliée à Hammam El Ghezaz.

Toutes les éventuelles oppositions seront déposées dans les délais légaux (20 jours à partir de la publication au JORT) à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 6 juillet 2021 IP 221/06369.

2021R02281FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat enregistré à la recette des finances à Hammamet 2 en date du 6/9/2021 sous le numéro 21203966, quittance M082327. La STE MISTER BEN SARL MF : 078313W a vendu à Mr. Ramzi Ben Saleh Ben Ali Al Tokabri, titulaire de la Carte d'identité n°04612068. le fonds de commerce sis au rez-de-chaussée du bâtiment Al-Obaid, numéro 18, division AL FOL, Manarat Al-Hammamet avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à l'adresse indiquée ci-haut dans Tout commerce.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce à l'adresse du fonds de commerce vendu.

Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien du 8/9/2021.

2021R02286FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 27/8/2021 enregistré à Kairouan le 31/8/2021 volume 21203020 n°M053062, Mr Mohammed Ben Njima domicilié à 04 rue Sidi Abid - Elghariyeni Kairouan a vendu à Mr Lamjad Ben Saad domicilié à Rue Ali Ebn Abi Taleb Elhajem - Kairouan le fonds de commerce servant comme café de première catégorie, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local sis à Rue Ali Ebn Abi Taleb Elhajem Kairouan.

Les oppositions seront reçues à Rue Ali Ebn Abi Taleb Elhajem - Kairouan dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Achourouk du 3/9/2021.

2021S00961FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3 mars 2021 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 28 mai 2021 sous le n°21201690, Quittance n°M2434, Mr Youssef Jomaa titulaire de la CIN n°04142090 vend à la société RPS pneumatique Identifiant Unique n°1692737R sis à la route Zbid à Békalta, représentée par son gérant Mohamed Jomaa, d'un fonds de commerce de vente et réparation pneumatique avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Ali Belhaouane à Mahdia.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à l'avenue Ali Belhaouane à Mahdia dans le délai de vingt (20) jours de la date de la publication de l'acte au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 02/9/2021 page n°26.

2021S00962FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente enregistré à la recette des finances Abou Al Kacem Echebi, Sfax en date du 18/8/2021, Reçu n°M074375, enregistrement 21203100.

Souad Bent Hbib Boussarsar n° de la carte d'identité nationale 01197781 a cédé à Karim Ben Moncef Ghorbel n° de sa carte d'identité 05244079 tout le fonds de commerce du local situé au rez-de-chaussée de la résidence «AL FAIROUZ» situé à Sfax Al Jadida Sfax utilisé en tant que cafétéria.

Toute éventuelle opposition doit être adressée entre les mains de l'acquéreur sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce dans le J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabeh en date du 3/9/2021 P52100449.

2021X00997FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances route de Tunis le 20/8/2021 n° de quittance M059833 n° d'enregistrement 21202521, Ridha Bezin a vendu à Hédi Boubakar la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des fruits secs sis à route de Sidi Mansour Km 11 à coté de la rue qui mène au foyer universitaire Sfax.

Les oppositions peuvent être formulées entre les mains de l'acheteur Hédi Boubakar, à l'adresse du fonds de commerce vendu, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2021X00999FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Chihi Lotfi Notaire

38 bis avenue Bâb Bnet Tunis

Tél : 71 568 441

GSM : 98 651 640

MF : 000PA 762376/t

Suivant acte notarié du 8/7/2021 établi par les deux notaires Maître Chihi Lotfi et Maître Ben Ammara Tarek a cédé à titre de donation Bechir Lamouchi à son fils Ahmed Lamouchi la totalité du fonds de commerce évalué à (20.000 D, 000) sis à la Rue AKA Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition sera recevable auprès de donateur à son domicile élu est sise à 11 rue 6200 cité tahrire Tunis dans un délai maximum de 20 jours de la date de cette annonce au JORT

Cette annonce a été publiée aux journaux le Temps et Assabeh le 5/9/2021.

2021402224FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 8/8/2021 enregistré à la recette des finances Av de l'Indépendance le Bardo le 23/8/2021 n° de quittance n°54097 enregistrement 221202668 la société «Gofrane Resto», SARL RC n°0186882016 sis à la Résidence Alyssa Jardins d'el Menzeh 2, représentée par son gérant, a vendu à Monsieur Aymen Nahdi CIN n°08335178 du 3/02/2016 le fonds de commerce exploité dans le local sis au 39 avenue de l'Indépendance le Bardo, affecté au commerce de vente des produits alimentaires du lait et ses dérivés. Les oppositions devront être notifiées à Maître Mouna Maghroum, avocate à la cour de cassation, sis à 71 Av de l'Indépendance le Bardo dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT. Cette publication est parue au journal Echourouk du 27/8/2021.

2021402227FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

S khomsa trade SARL, capital de 5000 dinars en sa représentante légale, Mme Noura Chadlia Belhaj Ibrahim, CIN 05469211 le 5/12/2016, domiciliée au 2ème étage, local commercial centre (Mall de Tunis) Lac 2 - 1053 Al Marsa, IDU 1340925N.

Selon le contrat de vente du fonds de commerce signé le 16/8/2021 et enregistré auprès de l'Autorité Financière du Lac le 17/8/2021, n°060623 M, enregistré 21205931 (53 mm) selon l'exemple préparé pour "Mall of Tunis" a vendu à la SOCIETE FEKIH TRADING COMPANY - "FTC", SARL, capital de 20000 D, siège social : rue Jebel Bargou, n°35 d, bureau n°1-1002, Bab Bahr Tunis d'identification fiscale n°1462506 YBM000, IDU : 1462506/Y, gérant M. Moez Fekih, tunisien, né le 13/7/1989 à Tunis, demeurant au 26 rue Chadli, Guellala, Tunis CIN 04810770 du 01/11/2012.

Les contestations sont localisées dans un délai de 20 jours à compter de la publication de l'annonce de la vente au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acquéreur à son siège social situé rue Jebel Bargo n°35 D, bureau n°1 - 1002 Bab Bhar Tunis.

L'annonce a été signée dans le journal Al-Sahafa le 26/8/2021 n°2101318 H.

2021402234FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé légalisé en date du 02/9/2021 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 02/9/2021, enregistrement n°21202646, Quittance n°M052310, Monsieur Chakib Ben Mannoubi Ben Ahmed Ben Cherifa, titulaire de la CIN n°00714387 délivrée à Tunis le 12 mars 2020 a vendu pour son compte et pour le compte des héritiers de la défunte Mme Rafika Kallel par le biais d'une procuration signée légalisée en date du 17 - 18 et 21 Mai 2021 et enregistrée à la recette des finances de Mégrine le 02/6/2021, Enregistrement n°21802305, Quittance n°M035435. Monsieur Abdelmajid Ben Brahim Khermechi titulaire de la CIN n°04628750 délivrée à Tunis le 28 Juin 2018, le fonds de commerce exploité dans un local à usage tous commerces, sis à la Rue Jean Jaurès n°64 bis le passage - Tunis.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'Acheteur Monsieur Abdelmajid Ben Brahim Khermechi titulaire de la CIN n°04628750 délivrée à Tunis le 28 Juin 2018 à son adresse sis à 40 Rue de Ghana - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne selon les dispositions de l'article 193 et suivants du code de commerce.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 5/9/2021.

2021402236FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce écrit par le maître Mohamed Béchir Day enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M017356, Monsieur Walid Ben Salem Benisa a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à Sidi Ahmed Zaroug Gafsa à Monsieur Hatem Ben Lazher Rachdi. Après publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de vendeur Monsieur Walid Ben Salem Benisa demeurant à cité Amel Sidi Ahmed Zaroug Garsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 5/8/2021.

2021402239FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 12 août 2021, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 23 août 2021, quittance n°M047334 et enregistrement n°21203054, Mr Mohamed Kaabachi demeurant à la route de plage Ras Ejbal Bizerte a cédé à Mr Mohamed Bjaoui au nom de son fils Tijani Bjaoui par procuration demeurant au 172 avenue Hssan Ennouri Bizerte la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant en un local sis au 172 avenue Hssan Ennouri Bizerte destiné pour l'activité de vente des produits parfumerie et de beauté.

Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains de l'acheteur Mr Mohamed Bjaoui qui a élu son domicile au 1er étage de l'immeuble sis au 172 avenue Hssan Ennouri Bizerte dans les vingt jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis de vente a été publié au journal «Al Chourouk» le samedi 4 septembre 2021.

2021402242FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing rédigé par Maître Kouki Amri Wided, avocat à Béja, enregistré à la recette des finances de Béja le 3 septembre 2021, enregistrement n°21204474, Mahdi Arfaoui a vendu à M. Rafik Arbi et Mohamed Fadhel Arbi, la totalité du fonds de commerce exploité en vente des produits divers avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à la Rue de France, Béja.

Cette vente a été publiée le 8/9/2021 au journal Le Quotidien.

2021402243FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location de fonds de commerce daté du 01/8/2021 et enregistré à la recette des finances de Hammam-Lif, le 02/9/2021 sous le numéro d'enregistrement 21301611 et quittance numéro M037147, les héritiers Khaled Kabissa représentés par Monsieur Radhouane Kabissa titulaire de la CIN n°05451748 loue à la société «La pause KS» SARL en cours de constitution, tout le fonds de commerce situé à l'avenue Habib Bourguiba n°11, Hammam-lif, Ben Arous et cette annonce sera publiée au journal le Quotidien le 9/9/2021.

2021R02285FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date de 14/12/2011 enregistré à la recette des finances de Manouba le 3/01/2012 sous le n° d'enregistrement 12300036 quittance n°M000824 Mme. Najet Ben Tijani Ben Ammar Khalfallah titulaire de la C.I.N n°04628826 a loué tout le fonds de commerce destiné à la vente de volailles d'un magasin sis au numéro AC7, RDC de l'immeuble A1 cité Al Hay al Jadid Kssar Saiid Manouba à Mr. Billel Ben Abdelaziz Ben Salah Nefzi titulaire de la CIN n°09150517.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 10 septembre 2021.

2021402235FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 01 septembre 2021, enregistré à la recette des finances de Bizerte à la même date, quittance n°49668 et enregistrement n°21303205, la société «Café Bellar» représentée par son gérant dont le siège social est situé à l'angle rue Sassi Bahri et de la place du Commandant Bejaoui Bizerte a loué à Mr Hssan Taghouti demeurant à rue Dougga Tinja Bizerte le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans une partie du local destiné à l'activité d'un café de 1ère catégorie sis à l'angle rue Sassi Bahri et de la place du Commandant Bejaoui Bizerte.

Cet avis de location a été publié au journal «Al Chourouk» le vendredi 3 septembre 2021.

2021402241FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Association Chien Cane Corso Tunisienne

Siège : Rue Othmen Bahri n°14 Tunis

Objet de l'association : la promotion de la race des chiens cane corso.

Objectifs :

- Contribuer à promouvoir la race des chiens cane corso,

- Contribuer à la sauvegarde de la race des chiens cane corso,

- Contribuer à établir les standards de la race

Le Bureau exécutif :

Président : Rostom Bouhlel

Secrétaire Général : Ali Fekih Houcine

Trésorier : Bilel Ben Sassi.

2021402230APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence Amen 1

Sis route de Raoued - Jaafar - l'Ariana

En date de 15 novembre 2020 et suite à l'assemblée générale des propriétaires de la résidence «Amen1» le nouveau bureau syndical a été élu; un procès-verbal dans ce sens a été enregistré en date du 26 janvier 2021 sous le n°29800262 à la recette des finances de Raoued.

Membres du syndic élu suite à l'assemblée générale pour la résidence «Amen1» :

Mr. Mohamed Naoufel Hadded : Président du syndic;

Mr. Mohamed Ben Salah : Trésorier ;

Mr. Kamel Bouzidi : membre ;

Mr. Hatem Ben Salah : membre.

2021T00850APSF2

SYNDICAT IMMEUBLE I 22

Immeuble I22 Cité Elhabib Ezzahra

Suivant PV le 17/8/2021 enregistré à la recette des finances Ezzahra le 7/9/2021 enregistrement 21701660 quittance n°M03336 il a été décidé :

- Procuré Mr Abdelkrim Dallagi président de syndicat et Mr Ali Chanoufi trésorier de syndicat pour retirer une somme d'argent assuré dans son compte de syndicat sous n°01026067111200011340 Bank ATB.

2021R02287APSF2

Avis

Nom du syndic : Syndic des propriétaires de la résidence ZENITH, cité Hédi Nouira, Ariana.

Adresse : Résidence ZENITH, rue dérivée de la rue OUESLATIA, cité Hédi Nouira, Borj Louzir, Ariana.

Membres du conseil syndical et leurs missions :

1. Mr Fehmi Bezzaouia : Président,

2. Mr Mehdi Refaoui : Trésorier,

3. Mr Mohamed Amine Baccouri : Secrétaire général,

4. Mr Nader Chikh Rouhou : Membre,

5. Mr Chawki Khedhri : Membre,

Date de l'assemblée de création du conseil syndical : 31 janvier 2021,

Date de la décision du conseil syndical : 20 août 2021.

2021402240APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

«Cabinet Chaker Avocats»

38 Rue Ghandi Tunis

Tél : 71.257.859

MF : 1139464/A/A/M/000

A la demande de l'UIB, élisant domicile chez ADR 5 Rue Talleyrand Tunis.

Contre la partie saisie : Saleh Lounis CIN n°05422374, 33 Rue Eddawha Marsa Ouest.

A la diligence de «Cabinet Chaker Avocats» représenté par Maître Yahia Chaker Avocat à la cour de Cassation.

Parts indivises à vendre : Objet les 103 ème indivis de TF 85297 Tunis consistant en un terrain de 103 m² sis à la Marsa Cité Erriadh Rue Assad Ibn Fourat sur lequel est édifiée un logement de 2 niveaux dont le RDC composé d'un 1er local de 2 chambres, cuisine, bloc sanitaire et patio de 45,43 m² bâtis et un 2ème local de 36,85 m² bâtis de 2 chambres, cuisine, bloc sanitaire et patio.

Mise à prix : 144.230d, 900 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mardi 12/10/2021 devant le tribunal de 1ère Instance de Tunis à partir de 9h.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2021T00848VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mrabet Hanen

Avocate à la cour d'Appel

182 Avenue Habib Bourguiba 2ème étage - 8000 Nabeul

Tél : 52 877 880

1- Créancier saisissant : Naceur Ben Mahmoud Ben Fraj Lahmandi, demeurant à 8 Rue Zeine El Abidine Elsnoussi.

2- Désigneur saisi : Karim Ben Mohamed Miladi, Entrepreneur en télécommunications, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06329683, demeurant Avenue des Nations Unies-Kèlibia Nabeul.

3- Avocate poursuivante : Maître Mrabet Hanen, Avocate à la cour d'Appel, 182 Avenue Habib Bourguiba 2ème étage - 8000 Nabeul.

4- Immeuble mis en vente : La totalité de l'immeuble appartenant au débiteur sis à «cité Asmar ou merdès» au centre de la ville de Kélibia du gouvernorat de Nabeul, donnant sur la rue de Stockholm à l'ouest, est délimité du nord par «Adel Kalii» et de l'est par le bâtiment revenant aux sœurs du débiteur «Souad et Anissae et Dalila» et du sud par «Mohamed Zouari». Cet immeuble non encore aménagé et non immatriculé, il s'agit d'une maison s'étendant sur un rez-de-chaussée d'une superficie de 197 m² se composant d'une salle de séjour, d'un hall, d'une cuisine, de 3 chambres à coucher et de deux salles de bain; ainsi que d'espaces nus pour l'aération et l'accès (ou le passage). Par ailleurs la sœur du débiteur «Dalila» et la propriétaire de 1er étage de cet immeuble.

5- Mise à prix : Cent quarante mille trois cents quarante cinq dinars (140.345.000d), outre les frais qui seront annoncés à l'audience.

6- Date, Heure et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu le lundi dix-huit octobre deux mille vingt et un (18/10/2021) à la salle des criées au tribunal de première instance de Nabeul, à partir de neuf heures (9h) du matin.

7- Visite de l'immeuble mis en vente : Peut avoir lieu tous les jours.

Observations : Pour participer à l'adjudication, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le Gouverneur de Nabeul et tout participant à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) au moins de la mise à prix conformément à la loi ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

- Le participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat à la cour d'appel ou à la cour de cassation pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et heures ouvrables.

2021T00852VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Mohamed Acil Masmoudi

Avocat à la cour de cassation

15, Avenue Slimane Ben Slimane Manar 2 Tunis

1- Le poursuivant Nabil Ben Younes, demeurent à Tunis, son domicile élu le bureau de son avocat Maître Mohamed Acil Masmoudi Avocat à la cassation 15, Avenue Slimane Ben Slimane Manar 2 Tunis.

2- Partie saisie : Celui qui reste des Héritiers du feu Ali Issa Yarou son fils Taoufik Ali Issa 0 2 Yarou, demeurant à son domicile élu le bureau de son avocat Maître Mounir Ben Salha à la rue des états unis le Belvédère Tunis.

3- L'avocat poursuivant : Maître Mohamed Acil Masmoudi Avocat à la cassation 15, Avenue Slimane Ben Slimane Manar 2 Tunis.

4- La désignation de l'immeuble : Il s'agit de l'immeuble sis au 30 Bis Rue Des Fatimides Le Bardo objet du TF n°68809 Tunis dénommé AL HANA. Toutes les parts indivises qui s'élèvent à 671/273. Il consiste en un terrain de forme connexe sa façade principale sur la rue des fatimides n°30 bis, ses limites sont précises sur les lieux sur une partie par la rue susmentionnée et pour le reste par des immeubles voisins. L'immeuble se compose d'un dépôt ouvrant sur la rue des fatimides incorporant 2 bureaux et une grande salle d'une superficie de 165 m² avec une construction en cour de réalisation à l'arrière ayant son entrée à travers un passage sur la rue des fatimides juste le plafond) à coté de cette construction des escaliers et une toilette d'une superficie de 78 m².

5- La mise à prix : Fixée à la somme de deux cent soixante Mille cinq cent cinquante dinars (260.550d000) et ceci d'après une expertise réalisée par M. Othmen Mehri sur ordonnance du tribunal de 1ère instance de Tunis le 10/6/2020 sous le n°50588.

6- Date, heure et lieu de l'adjudication :

Le 12 octobre deux mille vingt et un (12/10/2021) à 9H du matin et les heures qui suivent à la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis.

7- La visite de l'immeuble : Tous les jours au long de la semaine.

Observation :

Pour plus de renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant, ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien être munis d'un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat, les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2021R02282VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble enregistré

Après réduction de 40%

Poursuivant : Banque de l'Habitat siège social 21 rue Khaireddine Bacha Tunis.

Partie saisie : Jamal Ben Hédi Rahmouni demeurant à cité Khadhra Kasserine.

Avocat poursuivant : Maître Mhamdi Youssef avocat à la cour de cassation Kasserine, matricule Fiscal : 0405528C/A/P/000 Régime Fiscal : Réel

Référence exécutoire : jugement de 1ère instance n°14163 daté le 3/10/2013 suivant lequel la partie saisie doit payer au poursuivant la somme de 10.090.150 dt et 35.657.581 dt sur les échéances non payées avec les intérêts et 47.450dt sur la sommation de payement et 150dt sur les frais d'avocat.

Procédure d'exécution : p.v n°5364 date le 25/3/2021 et p.v d'essai n°5364 date le 18/3/2021 et p.v et pv. Exec n°5364 date le 20/5/2021 et p.v n°5364date le 11/12/2015.

Immeuble objet de la saisie : immeuble situé à la rue de l'Indépendance Kasserine surface de (104.5 parts /519 parts immeuble enregistré n°023353 Kasserine.

Mise à prix : 99.000.000dt réduite de 40 % = 59.400.000d

L'immeuble sera vendu à l'audience publique devant le tribunal de 1ère instance de Kasserine le lundi 18/10/2021 à 9h du matin et suivant.

Partie saisie doit au plus tard le jour de l'audience présenter leurs moyens défenses par l'intermédiaire d'un avocat.

Il est possible de visiter l'immeuble objet de la saisie tous les jours de la participation aux enchères et ouverte à toute personne et après consignation de 1/3 du montant pour de plus ample renseignement s'adresser prendre connaissance de cahier des charges du greffe du tribunal et à l'étude de l'avocat poursuivant.

2021R02284VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix initiale de 40 %

Cabinet Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A, I.U. 0000221M. R.C. auprès du tribunal de première instance de Tunis n°B176041996, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Société MAGITAT, SARL, I.U. 0043533L, ayant son siège à l'avenue de la Liberté (7 Novembre) Immeuble Donia Appartement 1B1 Sfax, et à l'immeuble Jawhara Mezzanine Appartement 4 Sfax - Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc. A 5ème étage App. n°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Donia89» objet du titre foncier n°31683 Sfax qui consiste en un appartement ouvrant sur l'ouest n°1B1 escalier B 1er étage Immeuble Donia avenue de la Liberté (7 Novembre) Sfax d'une superficie de 71 m², avec les parties communes lui revenant du titre foncier 20875 Sfax et qui sont de 71/3983. L'appartement est composé d'un salon, un couloir dont lequel se trouve une chambre, une salle d'eau, un hall, une cuisine équipée d'un petit balcon ouvrant sur l'ouest. L'appartement est équipé de l'électricité et de l'eau courante, et il est loué à l'union des travailleurs de Tunisie à 400 dinars.

5- Mise à prix : Quarante six mille huit cent soixante dinars (46.860,000 D) frais en sus, et ce après la réduction de la mise à prix initiale de 40 %. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboul Kacem Chebbi Sfax le lundi onze octobre deux mille vingt et un (11/10/2021) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux mêmes horaires.

2021X01000VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A, I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : 1) Nabil Salem Ben Ali Dakhli (CIN 05709265), directeur administratif et financier d'une société, demeurant à Hasdrubal Midoun Djerba gouvernorat Médenine, et à la société immobilière Ela Avenue Farhat Hached Midoun Djerba Médenine, et à 8 rue avenue Salah Ben Youssef Complexe Tlili rez-de-chaussée n°8 Midoun Djerba - Médenine, 2) Sabeh Bent Ali Tlili, (CIN 04479108), professeur de l'enseignement secondaire, demeurant à Midoun Djerba Médenine.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. n°16 - 3000 Sfax,

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé "Faouzia" objet du titre foncier n°30613 Médenine qui consiste en la parcelle n°6 du plan de division de l'immeuble objet du titre foncier 24605 Médenine, sise à Midoun Djerba Midoun gouvernorat de Médenine, en face de l'hôtel Dar Djerba, du coté nord et à proximité de la route principale goudronnée de la zone touristique, au lotissement Ben Amer agrée le 14/6/2007. Elle est limitée au nord par un tiers et par la parcelle n°7 dudit lotissement, de l'est par une voie pavée d'une largeur de 8, du sud par une voie pavée d'une largeur de 8, et de l'est de la parcelle n°5 dudit lotissement, d'une superficie de 412 m² et comportant :

- Un logement de type villa ouvrant sur l'est et l'ouest de deux niveaux (rez-de-chaussée et 1er étage). La superficie du rez-de-chaussée est de 114,20 m² et celle du 1er étage est de 41,30 m² en plus d'un escalier menant au toit du 1er étage attenant au compartiment nord du 1er étage.

Les murs sont en briques et les toits en béton et les sols en parterre. La villa est entièrement construite et elle est exploitée. Le rez-de-chaussée comporte un salon, une chambre à coucher un petit hall abritant une salle d'eau et des escaliers menant au compartiment sud du 1er étage, une cuisine, un 2ème petit hall abritant aussi une salle d'eau et des escaliers menant au compartiment nord du 1er étage. Le 1er étage comporte deux chambres à coucher une au compartiment nord et l'autre au compartiment sud.

Un garage au coin sud ouest d'une superficie de 18 m², ses murs sont en briques et son toit en kamr. Il est entièrement construit et il est exploité.

Une piscine au coin nord ouest d'une surface de 22 m².

Une terrasse d'une hauteur de 50 cm du sol devant les façades nord et ouest de la villa et des trottoirs qui l'entourent des cotés est et sud, d'une superficie de 125 m².

Une clôture qui entoure la parcelle à une hauteur de 1,80 m.

Un petit jardin entourant la villa dans laquelle sont plantés des arbres et du gazon.

5- Mise à prix : Trois cent soixante mille trois cent dinars (360.300,000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Médenine sis à route Tataouine Médenine le lundi onze octobre deux mille vingt et un (11/10/2021) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2021X01001VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiene

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000,

Le saisi : Mr Abdelhafidh Ben Youssef Ben Aouicha (débiteur-hypothécaire) ouvrier titulaire de la CIN 01259144, y demeurant Route de Teniour Km 1.5 Rue 256 n°1 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sefiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par huissier notaire Maimoun Moala sous le n°29524 le 17/6/2021 sur la totalité de la propriété sise Route de Teniour Km 9 Sfax à gauche en arrivant à travers d'une rue de longueur 900 m de la route principale, représentante une parcelle de terrain, clôturée de tous les cotés de superficie est de 1496 m², où existe une villa style ancien qui se compose d'un salon, 2 chambres, cuisine, salle de bain, 2 halls et 2 vérandas et existe aussi du coté Est construction sous forme d'un local non achevé attenant à la villa, plafond dalle, sol cimenté de superficie totale construite est de 357 m² environ.

Du coté Est existe un studio, plafond dalle qui contient une chambre, hall, salle de bain et cuisine de superficie totale est de 84 m² environ.

Les limites de cette propriété : du coté Sud Jarboui, de l'est Fathi Sbaii, du Nord Rue dont son entrée et de l'ouest Salen Ayyoub.

Mise à prix : est fixée à cinq cent soixante quinze mille dinars (575.000.000D) outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le lundi le 11 octobre 2021 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax I, sise Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 191.666.666 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers ils doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où est déposé le cahier des charges.

2021X01004VEPA1

Avis aux créanciers

Changement d'administrateur judiciaire

Société Touristique «Hôtel Kheops»

M.F : 12743Z/A/M/000

en vertu de la décision de son excellence la chambre du conseil au tribunal de première instance de Nabeul daté du 30/7/2021, il a été décidé ce qui suit : Après avoir pris connaissance des pièces du dossier n°31, le tribunal réuni en chambre de conseil dirigé par madame Mouna Abdellatif et ses membres les deux juges Zina Ben Saad et Asma Belhaj Mahmoud décident de changer l'administrateur judiciaire Mohamed Enasser Gharsali avec l'administrateur judiciaire Aifa Badreddine pour continuer le suivi du plan de sauvetage, tout ça est sous le control du juge.

2021402228VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SODEK-SICAR

Société anonyme

Au capital de 6.236.055,000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - en face de la BCT Kasserine - 1200

I.U : 594166X/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement Economique de Kasserine (SODEK-SICAR) sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le jeudi 14 octobre 2021 à 10h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019,

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019,

4. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2019,

5. Quitus aux Administrateurs

6. Affectation des résultats de l'exercice 2019,

7. Approbation des conventions réglementaires conclues par la société, régies par l'article 200 du (C.S.C)

8. Nomination des administrateurs pour les exercices 2020, 2021 et 2022,

9. Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2020.

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2021R02275SANB3

Convocation

Société HERBIOTECH AROMA

Société anonyme

Au capital de 3 587 370 DT

Siège social : Zone Industrielle Bouarada II, 6180 - Siliana - Tunisie

RC : B24150572011

MF : 1212924Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société HERBIOTECH AROMA SA sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 8 octobre 2021 à 9h, à B5, Rezig centre, 2033, Mégrine, Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour respectifs suivants :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée;

2. Augmentation du capital social par émission d'actions nouvelles, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et versement d'une prime d'émission;

3. Suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires;

4. Ouverture du délai de souscription à l'augmentation de capital et énonciation expresse du numéro du compte indisponible;

5. Modification et mise à jour des statuts;

6. Pouvoir à déléguer au Conseil d'Administration à l'effet de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital;

7. Pouvoirs pour les formalités.

En outre, chaque actionnaire est tenu d'assister en personne à cette séance ou de déléguer son représentant conformément aux dispositions des statuts de la société.

2021R02276SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société INSTITUT O2LIVOTECNIA MEDITERRANEE

Société anonyme

Au capital de 81 000 Dinars

Siège social : Jbel El Ouest Route de Fahs - Km 29 Gouvernorat de Zaghouan

Immatriculée au RC de Tunis sous le numéro 1576708L/A/M/000

Les actionnaires de la société INSTITUT O2LIVOTECNIA MEDITERRANEE sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège, le 20 octobre 2021 à 14 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Le Conseil décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire, le vendredi 22 octobre 2021 à 14h, au siège social, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle,

2) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

5) Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020

6) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

7) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales.

8) Approbation du renouvellement du mandat des administrateurs

9) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

10) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général,

11) Questions diverses.

12) Pouvoirs pour formalités.

Les rapports et les informations relatifs à la dite assemblée sont remis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

2021R02288SANB3

Deuxième convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle Centrale de Semences et Plants sélectionnés

45 Av Farhat Hached - Tunis

Matricule Fiscal : 0033438H/P/M/000

La commission administrative provisoire de la Société Mutuelle Centrale de Semences et Plants sélectionnés convoque Messieurs les adhérents de la Société pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra pour la deuxième fois le 30 septembre 2021 à 10H à la pépinière de la Soukra Av de l'UMA l'Ariana - Tunis, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Présentation du rapport de la commission administrative provisoire de la Société.

2- Election des membres du nouveau conseil d'administration

Cette annonce est une convocation personnelle pour tous les adhérents.

Toutes procurations doivent être en signature conforme ou avec cachet de la Société.

2021R02312SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Compagnie Touristique Arabe

SA au capital de 15.098.120 D

Marina Cap Monastir

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Touristique Arabe, sont convoqués pour la réunion de l'assemblée générale extraordinaire le 6 octobre 2021 à 11 heures à Marina Cap Monastir pour statuer sur les points inscrits à l'ordre du jour ci-après :

- Lecture des rapports du conseil d'administration afférent à la continuité de l'activité de la société conformément aux dispositions de l'article 388 et suivant du CSC.

- Pouvoir à donner.

2021S00964SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie Touristique Arabe

SA au capital de 15.098.120 dinars

Marina cap Monastir

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Touristique Arabe sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 6 octobre 2021 à 10 heures au siège social sis à la Marina Cap Monastir, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice 2020 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020;

4. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers clos au 31/12/2020 ;

5. Approbation, s'il y a lieu, des opérations et conventions régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31/12/2020;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2020;

8. Fixation des rémunérations des administrateurs au titre de l'exercice 2020;

9. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration

10. Nomination d'un commissaire aux comptes pour 2021-2022-2023

11. Pouvoir à donner.

2021S00965SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

GENERALE DE SANTE DE SFAX «GSS»

S.A. Au capital de 6.558.400, 000 Dinars

Siège social : Clinique Ibn Khouldoun Route Gremda km3 Sfax

Identifiant Unique : 1309545X

Mesdames et messieurs les actionnaires ainsi que le commissaire aux comptes de la société GENERALE DE SANTE DE SFAX «GSS», sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra vendredi 8 octobre 2021 à 19 heures à HOTEL PALAIS ROYAL Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale,

2) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et du rapport de gestion relatifs à l'exercice 2019 et l'approbation de ce dernier,

3) Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2019,

4) lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales,

5) Quitus aux directeur général, président du conseil d'administration et des administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019,

6) Affectation du résultat de l'exercice 2019,

7) Questions diverses,

8) Pouvoirs pour formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la position des actionnaires durant le délai légal.

2021X01003SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Palme, rue du Lac Constance, 1053 les Berges du Lac, Tunis

Matricule fiscal : 0000170/T/N/M/000

Identifiant unique RNE : 0000170T

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 7 octobre 2021, à 11 heures 30 à l'hôtel "Barcélo Concorde", sis aux Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la mise à jour des statuts de la CFTP conformément à la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, modifiant et complétant le code des sociétés commerciales.

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2021402225SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière saphir

Société anonyme

Au capital de 2 080 000

Siège social : Hammamet Sud 8050

R.C : B183 052 000

M.F : 012402 E.A.M 000

Les actionnaires de la société Saphir sont invités à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, qui se tiendra le 23 septembre 2021 à 16 heures au siège social sis à l'hôtel saphir, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire à 16 heures :

- Entériner le retard de tenue l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes des exercices 2019 et 2020.

- Approbation du rapport du conseil d'administration sur la marche de la Société pendant les exercices 2019 et 2020.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers des dits exercices.

- Approbation des états financiers des exercices 2019 et 2020.

- Quitus aux administrateurs et quitus à l'administrateur judiciaire pour la période couvrant son mandat.

- Affectation des résultats.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.

- Pouvoirs pour formalités.

2021402244SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mme Saïda Bent Mohamed Ben Mohamed Marzouk titulaire de la CIN n°04126676, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/35335 du 11/4/2014 objet du titre foncier n°43931 Monastir sis à Imadet Sakkarine délégation Téboulba, Gouvernorat de Monastir.

Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Sayada sous n°229 le 7/9/2021.

2021S00963DIVD2

Avis

Madame Sonia Bent Fredj Ben Abdelkader el Kharoubi titulaire de CIN n°04179952 annonce qu'il a perdu le titre de propriété n°03/15449 relatif au titre foncier n°50087 Monastir sis à Moknine et d'une superficie 12910 m² et en ce cas elle a obtenu un certificat de perte édité par le chef de poste de police nationale de Ksar Hellal daté le 02/12/2020 sous le numéro 614.

2021S00966DIVD2